

Département de Loire-Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	Décision n° 24/2023 SERVICE : Sports

**DECISION DU PRESIDENT
CONVENTION D'UTILISATION GRATUITE DE L'EQUIPEMENT
SPORTIF GYMNASE DES 5 CONTINENTS PAR COLLEGE MONA
OZOUF ET SON ASSOCIATION SPORTIVE**

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du 16 juillet 2020 du Conseil Communautaire donnant délégation au Président, notamment pour « Approuver tout avenant ou convention quel que soit le montant, l'objet ou le mode de passation de ces marchés ou conventions, lorsque ceux-ci n'ont pas d'effet financiers pour la Communauté de Communes ou ont pour objet la perception d'une recette »,

DECIDE

- D'APPROUVER les termes de la convention d'utilisation gratuite passée avec le Conseil Départemental pour une durée de 30 années à compter de la mise en service de l'équipement le 1^{er} Septembre 2016, pour l'utilisation de l'équipement sportif Gymnase des 5 Continents par le collège Mona Ozouf et son association sportive,
- DE SIGNER ladite convention de gratuité pour la période allant du 1^{er} Septembre 2016 au 31 Août 2046.

Fait à Savenay, le 28 Mars 2023


Le Président,
Remy NICOLEAU



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

ET MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU

12 AVR 2023

12 AVR 2023